



SYNDICAT MIXTE DE LA STATION
DES MONTS D'OLMES

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARIEGE

SYNDICAT MIXTE
DE LA STATION DES MONTS D'OLMES

SEANCE DU 24 JUIN 2024

Extrait du registre des délibérations du SYNDICAT MIXTE

N°09/2024

OBJET : Admission en non-valeur.

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la station des Monts d'Olmes, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude DES suite à une première convocation pour le 18 juin 2024 lors de laquelle le quorum n'était pas atteint.

Présents : Messieurs DES Claude, LAFFONT Hervé, SABATIER Michel.

Absents : Mesdames DARDENNE Sandrine, MIQUEL Jessica, Messieurs LAFFONT Frédéric, TOME O Alain, TREMOLIERES Didier, ROSSI Jean-Louis, SANCHEZ Marc.

Procurations :

Monsieur SANCHEZ Marc donne procuration à Monsieur Claude DES
Madame MIQUEL Jessica donne procuration à Monsieur Michel SABATIER
Monsieur TOME O Alain donne procuration à Monsieur Hervé LAFFONT

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. LAFFONT Hervé a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du Comité Syndical.

Il est fait part au Comité syndical des observations du receveur percepteur concernant des titres émis et non recouvrés :

- Personne physique - Inconnue 2 pièces pour 950 €
- Personne physique - Particulier 1 pièce pour 361 €

Les différentes relances effectuées par le biais de saisie vente, procès-verbal de réquisition, huissier, n'ayant donné suite à aucun retour possible, il est proposé au conseil de se prononcer sur l'admission en non-valeur de cette créance.

Oui l'exposé de Monsieur le premier vice-président et après en avoir débattu, les membres du Comité syndical ont, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la mise en non-valeur des créances proposées.
- **AUTORISE** la constatation comptable de ces non-valeurs.
- **D'INFORMÉ** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20240624-09-2024-001
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

<u>Nombre de Membres</u>	
En exercice	10
Présents	3
Représentés	3
Absents	7
Votants	6
Vote Pour	6
Vote Contre	0
Abstentions	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
ci-dessus,
Certifié exécutoire,
Après transmission en Préfecture le,
Et publication le

Le Président,
Marc SANCHEZ



Accusé de réception en préfecture
009-200096360-20240624-09-2024-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024